



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 223 312
A3

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 86202035.1

⑮ Int. Cl.³: D 05 B 35/06

⑭ Date de dépôt: 17.11.86

A 47 C 4/30, D 05 B 1/20

⑩ Priorité: 20.11.85 FR 8517743

⑪ Demandeur: Guilhem, Christian
Route Nationale 20
F-82350 Albias(FR)

⑪ Date de publication de la demande:
27.05.87 Bulletin 87/22

⑫ Inventeur: Guilhem, Christian
Route Nationale 20
F-82350 Albias(FR)

⑪ Date de publication différée du rapport de
recherche: 23.08.89

⑬ Mandataire: Barre, Philippe
Cabinet Barre-Gatti-Laforgue 95 rue des Amidonniers
F-31069 Toulouse Cédex(FR)

⑭ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑮ Procédé de plissage d'une pièce souple, application à l'habillage d'objets, moyens de mise en oeuvre et produits obtenus.

⑯ L'invention concerne un procédé de plissage d'une pièce en matière souple, applicable en particulier pour habiller au moyen d'une housse souple un objet, tel que garniture de siège. Le procédé d'habillage consiste à découper une pièce en matière souple (25) de forme correspondant à celle de l'objet, avec une marge supplémentaire sur le contour, à munir la bordure de cette marge d'un fil de tension (52-56) apte à coulisser dans un passage préservé par des fils auxiliaires (4), à recouvrir l'objet au moyen de la pièce de façon que la marge munie du fil de tension dépasse du contour de celui-ci, à replier ladite marge et à exercer sur les deux extrémités du fil de tension (5a-5b) des tractions en sens opposés, en vue de resserrer et de plisser ladite marge, enfin à bloquer les extrémités du fil de tension après tractions, soit par nouage, soit par agrafage au dos de l'objet, soit par écrasement d'un ergot embouti (31) prévu au dos dudit objet.

A3
312 312
EP 0 223
0 223

Fig. 1

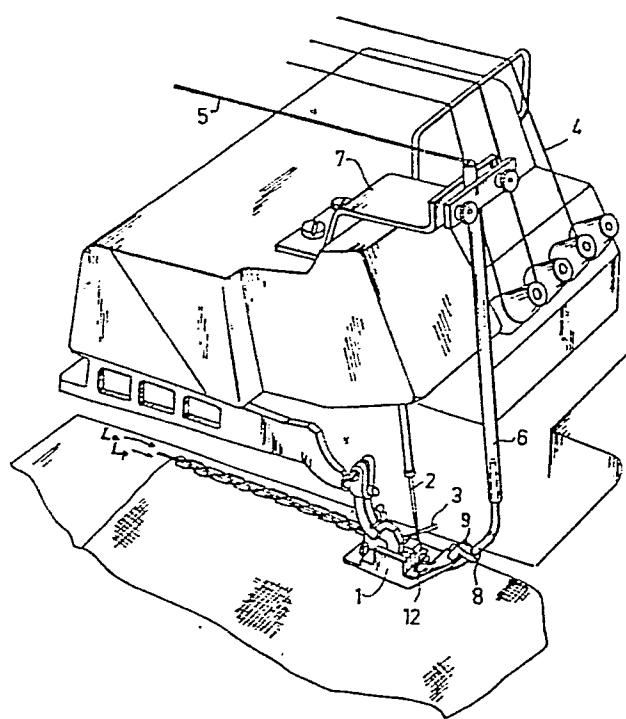
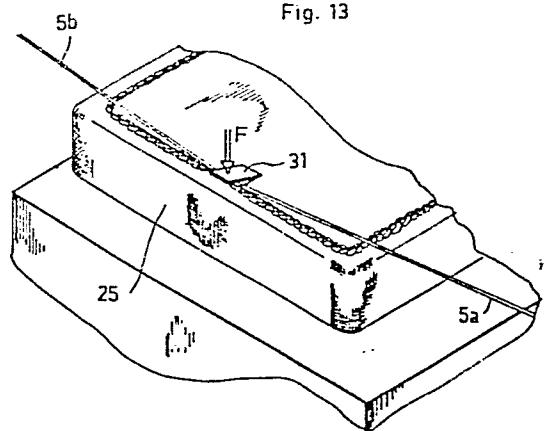


Fig. 13





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 86 20 2035

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-C- 136 699 (KLEMM) * Figure 4 * --	1-5	D 05 B 35/06 A 47 C 4/30 D 05 B 1/20
Y	DE-C- 564 636 (FRANCK) * En entier * --	1-5	A 47 C 31/10 B 68 G 7/05
X	FR-A- 553 347 (ROGER) * Page 1, colonne 2, paragraphe 4 *	1	
Y	--	7,8	
Y	US-A-2 212 485 (SURE-FIT PRODUCTS) * Figures 2,6 *	7,8	
A	--	14,15	
A	CH-A- 175 992 (SINGER) * Figure 11, réf. 41A *	1,17, 18	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	--		D 05 B A 47 C B 68 G
A	BE-A- 569 937 (STOVE) * Page 2, lignes 9-19; figures *	7,11, 16,20, 21,25	

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	02-06-1989	VUILLEMIN / MARTIN	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	



REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
- à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X | ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications 1-6, 17-19, 26 et 22-24 partiellement:
Procédé de plissage, machine à coudre pour la mise en œuvre du procédé, et instrument pour faciliter sa mise en œuvre
2. Revendications 7-16, 20, 21, 25 et 22-24 partiellement:
Procédé d'habillage, presse pour sa mise en œuvre et instrument pour faciliter sa mise en œuvre

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications.
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications.
- à savoir les revendications